

Édito

Oui, c'est le coût du capital qui handicape notre économie

87% ! C'est le nombre de Français qui estiment que le coût du capital (dividendes versés aux actionnaires, intérêts à rembourser aux banques, opérations spéculatives...) contribue largement aux difficultés de l'économie française.

Cette enquête, réalisée par l'institut Harris et diffusée lors du colloque de la CGT sur le coût du capital, le 2 juin, au Conseil économique, social et environnemental, bat en brèche beaucoup d'idées reçues :

- 8 Français sur 10 considèrent que les efforts demandés pour rétablir l'économie sont injustement répartis ;
- une très large majorité des Français juge plus efficace et prioritaire d'investir dans la recherche, d'augmenter les salaires et les embauches dans le secteur privé comme dans le secteur public ;
- enfin, 65 % d'entre eux considèrent indispensable d'augmenter les budgets de la formation professionnelle.

Cette enquête contredit clairement toutes les campagnes engagées par le patronat et accreditant l'idée d'un « coût du travail » pesant sur l'économie française.

Le colloque organisé par la CGT, avec le concours d'Économistes atterrés, rassemblant plus de 150 participants, a démontré, arguments à l'appui, la pertinence de notre campagne contre le coût du capital et notre revendication légitime de mettre en place un indice du coût du capital.

C'est la preuve que la CGT marque des points sur le sujet dans le débat public.

Il nous appartient désormais de mettre ces propositions entre les mains des salariés et de leur redonner confiance dans la capacité à se mobiliser pour gagner sur leurs revendications. C'est donc une nouvelle étape de notre campagne qui s'ouvre.

Mohamed Oussedik
Secrétaire confédéral

Sommaire

Page Actu éco
2 L'économie en berne
Les cadeaux faits aux patrons coûtent cher aux contribuables
Une meilleure prise en compte du congé maternité dans la retraite : une vraie avancée pour l'égalité ?

Page Actu éco
3 Collectivités territoriales : politique d'austérité = baisse des investissements = baisse de l'activité économique et des emplois

Page Actu éco
4 La reprise de la dette de la SNCF dans le budget de l'État : une proposition de bon sens
Les administrateurs salariés et les failles de la loi de sécurisation de l'emploi

Page International
5 La menace de déflation en Europe
Séminaire de la CES sur les « déséquilibres macro-économiques »

Page Pôle économique
6 Au service des organisations
À lire
Les banques de plus en plus éloignées des entreprises
Repères statistiques

L'économie en berne

Les comptes de la Nation pour l'année 2013, publiés par l'Insee, confirment une extrême faiblesse de l'activité économique : le produit intérieur brut (PIB) en euros constants progresse de 0,3 % seulement, comme en 2012. Cette légère hausse ne compense pas la progression de la population.

La production industrielle en volume recule de nouveau (- 0,5 %), mais moins fortement qu'en 2012 (- 1,5 %). Elle demeure inférieure de 8,6 % à son plus haut niveau atteint en 2007.

Après avoir baissé en 2012 pour la première fois depuis la Seconde guerre mondiale, la consommation des ménages se redresse légèrement (+ 0,2 % en euros constants après - 0,5 % en 2012).

L'investissement total des entreprises et des ménages recule de 1 %, après + 0,3 % en 2012. Son niveau reste ainsi inférieur en volume de 5,1 % à celui de 2007. Cette baisse est principalement imputable aux ménages (- 3,1 % après - 2,2 % en 2012) dont les investissements reculent particulièrement dans les logements neufs.

L'investissement des entreprises non financières recule aussi (- 0,9 % après + 0,1 % en 2012), notamment dans les secteurs de la construction (- 2,7 % après - 4,0 % en 2012) et des matériels de transport (- 3,5 % après - 6,1 % en 2012).

Les importations augmentent de 1,7 %, après - 1,3 % en 2013. Les exportations sont plus dynamiques : + 2,2 % après + 1,1 % en 2012. Au total, le commerce extérieur a donc contribué positivement à l'activité économique en France.

En 2013, le revenu disponible brut des ménages augmente de 0,6 %, soit un rythme très proche de celui de l'année précédente (+ 0,5 %). Parallèlement, les prix à la consommation décélèrent (+ 0,6 % en 2013 après + 1,4 % en 2012). Au total, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages stagne après un net recul en 2012 (- 0,9 %).

Cette évolution est mesurée sur l'ensemble des ménages, ce qui signifie que le pouvoir d'achat de certains d'entre eux a baissé. De plus, si on tient compte de la croissance de la population, le pouvoir d'achat au niveau individuel - « pouvoir d'achat par unité de consommation » - connaît une nouvelle baisse de 0,6 % (après - 1,5 % en 2012).

Les données sont disponibles sur le site de l'Insee :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=4292%C2

Nasser Mansouri Guilani

Les cadeaux faits aux patrons coûtent cher aux contribuables

Selon le gouvernement, les 30 milliards d'euros de nouveaux cadeaux faits au patronat dans le cadre du Pacte de responsabilité devraient permettre de créer 490 000 emplois.

La chanson est connue. On nous disait des exonérations Fillon que si on les supprimait, ça allait aboutir à la suppression de 800 000 emplois. Sous-entendu que ces exonérations auraient permis de créer ou de « sauver » autant d'emplois ! Et ces

chiffrages ont été largement critiqués par les chercheurs.

Quoi qu'il en soit, en admettant que ces 30 milliards de cadeaux permettraient de créer 490 000 emplois, on arriverait à un coût de 61 224 euros par emploi ! C'est trop cher payé ; il suffit de regarder sa fiche de paie. C'est 25 % de plus que le salaire moyen, cotisations sociales des entreprises comprises. Et rien ne garantit que les emplois créés seront stables.

Ces 30 milliards d'argent des contribuables, comme d'ailleurs l'ensemble des exonérations sociales et fiscales dont bénéficient les entreprises et qui sont de l'ordre de 200 milliards par an, doivent être utilisés autrement, plus efficacement, pour créer des emplois stables, financer les investissements publics et répondre aux besoins sociaux.

Nasser Mansouri-Guilani

Une meilleure prise en compte du congé maternité dans la retraite : une vraie avancée pour l'égalité ?

Un décret paru dimanche 1er juin met en œuvre une mesure prévue dans la réforme des retraites de l'an passé : tous les

trimestres des congés maternité sont pris en compte dans le calcul de la retraite. Jusqu'à présent, seulement un trimestre était retenu

alors qu'en cas de grossesses multiples, ou pour un troisième enfant, ce congé dépasse le trimestre (jusqu'à six mois).

Selon la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, c'est une « *avancée majeure pour les femmes car les congés maternité ne créeront plus de 'trou' dans les carrières* ».

Si cette mesure va dans le bon sens et n'est que justice, on peut vraiment douter que cela infléchisse les inégalités de retraites...

Tout d'abord, cette mesure ne concerne que très peu de femmes : seules les naissances de rang 3 ou les grossesses multiples et, qui plus est, seulement à partir du 1^{er} janvier 2014 sont prises en compte.

Autrement dit, cela n'entrera dans le calcul du départ à la retraite des femmes qu'à l'horizon 2076 !

Qu'en est-il pour toutes celles qui partiront d'ici là ? Alors qu'en 2009, moins de 13 500 femmes ont eu des grossesses multiples, généraliser cette mesure à toutes les mères partant désormais en retraite aurait été une avancée un peu plus ambitieuse.

Mais surtout, prétendre combler les « trous » de carrière dans le calcul des retraites des femmes suppose d'autres mesures plus conséquentes, qui vont à l'encontre des choix retenus dans toutes les dernières réformes des retraites : allongement des durées de cotisations, mises à mal des avantages familiaux...

Pour combler les trous des retraites, il faut s'attaquer vraiment aux inégalités de

salaires et de carrière durant la vie active des femmes, pas seulement prendre en compte les arrêts maternité.

Enfin, cette mesurette améliore à minima la durée de cotisation de quelques-unes, mais rien ne vient combler les écarts des montants de retraite toujours importants (de l'ordre de 42 %, tous régimes confondus, hors reversions).

A minima, on pouvait envisager d'appliquer cette disposition à toutes les mères qui vont partir en retraite, dès juillet 2014 et non pas à partir de 2076.

Rachel Silvera

Collectivités territoriales : politique d'austérité = baisse des investissements = baisse de l'activité économique et des emplois

La politique gouvernementale, dans le cadre des règles européennes, de réduction des dépenses publiques a des conséquences graves pour l'investissement des collectivités territoriales. Ces effets seront encore renforcés avec le Pacte de responsabilité et les 11 milliards d'économies qui seront faites aux dépens des collectivités.

Dans un document publié par La Banque postale, les prévisions 2014 donnent une baisse des dépenses d'investissement de 5,6 % par rapport à 2013 pour l'ensemble des collectivités (-3,1 milliards d'euros pour un total de 52,4 milliards en 2014). La baisse serait de 5,9 % en valeur pour le bloc « communes – intercommunalités », de 4,7 % pour les départements et une stabilité pour les régions.

Ce même document prévoit aussi une nouvelle baisse pour 2015, avec un passage sous les 50 milliards d'euros.

Une baisse de 10 % des dépenses d'équipement des collectivités territoriales, c'est 0,2 point de croissance en moins.

L'Association des Maires des grandes villes estime que les réductions de la dotation globale de fonctionnement (DGF) conduiraient à réduire de 76 % les capacités d'autofinancement des communes, menaçant les investissements et même l'entretien du patrimoine des collectivités, conduisant à « la perte durable d'un facteur compétitivité pour l'activité économique hexagonale ».

Dès l'annonce du plan d'austérité de Manuel Valls, les associations d'élus précisent que l'effort demandé aux collectivités serait plus proche de 12,5 milliards d'euros, autrement dit autant de ressources en moins en 2017 par rapport à 2013, soit au total des manques à gagner de 28 milliards en cumulés 2013–2017.

Même les métropoles, pourtant présentes comme les « structures » d'avenir pour relancer l'économie, sont concernées et subissent l'austérité. Par exemple,

la métropole lyonnaise envisagerait une baisse d'investissement de près de 50 %.

Ces mesures d'austérité ont déjà des effets importants sur la vie quotidienne des citoyens, sur la commande publique, avec des répercussions pour les entreprises, en particulier dans le secteur du BTP.

L'enquête d'opinion Insee – FNTP d'avril 2014 note que 78 % des entrepreneurs constatent au 1^{er} trimestre 2014 une stabilité ou une diminution de leur activité et 35 % estiment que la situation devrait se dégrader au deuxième trimestre. Un sur deux estime que le carnet de commandes est inférieur à la normale en cette période de l'année, et ils sont nombreux à envisager une baisse des effectifs au second trimestre.

Cette politique d'austérité vis-à-vis des collectivités territoriales est clairement contre productive pour l'économie locale et l'emploi.

Didier Lassauzay

La reprise de la dette de la SNCF dans le budget de l'État : une proposition de bon sens

La dette de la SNCF s'élève à environ 40 milliards d'euros. Elle est composée de trois éléments : 7,3 milliards pour la SNCF, 25 milliards pour le Réseau ferré de France (RFF) et 8 milliards pour le Service annexe d'amortissement de la dette (SAAD). Les charges de la dette sont de 380 millions € pour la SNCF et 1,3 milliard pour RFF.

Pour la SNCF, c'est l'équivalent de 8 800 emplois, trente rames TGV, plus de 200 locomotives fret.

Pour RFF, cela représente plusieurs projets de modernisation du réseau classique indispensable au développement du fret.

La reprise de cette dette par l'État dégagerait donc des capacités d'autofinancement importantes et rendrait possible la création des emplois et la réalisation de ces investissements.

Pour de plus amples explications, voir sur le site de la fédération CGT des Cheminots :

http://www.cheminotcgt.fr/new_site/essentiel_actu/dossier_fret/propositions.html

Nasser Mansouri Guilani

Les administrateurs salariés et les failles de la loi de sécurisation de l'emploi

La loi dite de « sécurisation de l'emploi » votée le 14 juin 2013 prévoit que « dans les sociétés qui emploient, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins cinq mille salariés permanents dans la société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins dix mille salariés permanents dans la société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français et à l'étranger, et qui ont pour obligation de mettre en place un comité d'entreprise », le conseil d'administration (CA) doit comprendre un ou deux (selon la taille du CA) administrateurs représentant les salariés. Néanmoins, le législateur a généreusement prévu les moyens d'échapper à cette obligation ou d'en adoucir les conséquences pour le patronat :

- d'abord, le seuil de 5 000 salariés est de loin le plus élevé d'Europe : il est inférieur à 50 salariés en Suède, Norvège, Danemark, République tchèque, Slovaquie, 500 en Allemagne, 1 000 au Luxembourg et en Espagne ;
- ensuite la loi précise immédiatement que « une société n'est pas soumise à l'obligation (...) dès lors qu'elle est la filiale, directe ou indirecte, d'une société elle-même soumise à cette obligation » ;
- d'autre part, il suffit, aux termes de la loi, que la maison-mère soit une holding de moins de 50 salariés (n'ayant donc pas à créer un comité d'entreprise) pour échapper à cette obligation ;
- enfin, l'élection des administrateurs salariés, facteur de démocratie dans l'entreprise qui répugne le plus souvent aux directions des groupes, est loin d'être obligatoire : la loi prévoit en effet que le mode de désignation de ces administrateurs doit être décidé par l'assemblée générale des actionnaires parmi quatre modalités : l'élection, mais aussi la désignation par le CCE ou le comité de groupe, la désignation par les organisations syndicales arrivées en tête aux élections professionnelles, ou la désignation par le comité de groupe européen.

Etienne Wallaert

La menace de déflation en Europe

Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), la Zone euro a renoué, enfin, avec la croissance. Pour le troisième trimestre consécutif, le PIB a légèrement progressé, même si la croissance a été négative en moyenne sur l'ensemble de 2013 (-0,4 %). Néanmoins, la croissance est pour l'instant bien trop fragile pour enclencher une dynamique de reprise significative. Le PIB reste inférieur de 2,7 % à son niveau d'avant crise. La situation est particulièrement critique dans la Zone euro.

Dans certains pays, le PIB a continué de reculer au quatrième trimestre 2013. Dans d'autres, c'est le chômage qui se maintient à des niveaux records et qui progresse même encore, en raison d'une progression trop faible de l'activité.

Les programmes d'austérité, les politiques budgétaires restrictives ont de nouveau pesé sur la demande en 2013.

Du côté de la politique monétaire, la BCE maintient le taux d'intérêt directeur à un niveau de 0,25 point, mais tarde à engager des actions plus significatives pour soutenir la croissance et accélérer le processus, en cours, de convergence des taux longs.

Les enquêtes sur le crédit indiquent une normalisation des conditions d'offre de crédits mais aussi le faible dynamisme de la demande.

Selon l'OFCE, portée par une moindre accélération du commerce extérieur et le début d'une reprise de l'investissement, la croissance atteindrait 1,3 % en 2014, puis accélérerait à 1,6 % en 2015.

L'étude souligne qu'avec un PIB toujours inférieur de 2,7 % à son niveau d'avant crise, ce rebond de la croissance est encore trop faible pour avoir un impact significatif sur le chômage. Celui-ci baisserait en 2014 et 2015 sur l'ensemble de la Zone euro, mais seulement de 0,2 puis 0,3 point.

Or, avec un taux de chômage qui serait encore de 11,4 % en fin d'année 2015, le risque déflationniste va continuer à s'accroître. L'évolution récente des prix reflète cette situation avec une inflation qui ralentit depuis la fin de l'année 2011 et un risque accru de voir les anticipations s'ancrer sur un scénario de baisse des prix.

L'étude de l'OFCE est disponible sur :

<http://www.ofce.sciences-po.fr/chercheavanceenew.php>

Nasser Mansouri-Guilani

Séminaire de la CES sur les « déséquilibres macroéconomiques »

Le séminaire portait sur l'analyse des organisations syndicales sur le rapport de la Commission européenne sur les « déséquilibres macro-économiques » des États membres. S'agissant de la France, la CES avait sollicité la CGT.

Dans notre présentation, nous avons exposé les principaux éléments de diagnostic et de proposition de la Commission. La Commission attribue les difficultés de la France à trois facteurs : « coût trop élevé du travail », « rigidités du marché du travail », « lourdeurs administratives ». Les conclusions découlent donc de source : réduire le « coût du travail » pour augmenter la rentabilité et la compétitivité des entreprises ; flexibiliser les mécanismes de fixation des salaires ; résoudre le « problème du Smic » ; réduire les dépenses publiques et simplifier les procédures administratives, c'est-à-dire déréglementer, surtout en ce qui

concerne le marché du travail, et faciliter la concurrence.

Ce diagnostic et ces recommandations se sont traduits par des décisions politiques récentes : choix de « l'économie de l'offre », c'est-à-dire : d'une part l'accroissement des exonérations sociales et fiscales en faveur des entreprises (CICE: 20 milliards d'euros ; zéro URSSAF sur le Smic : 9 mds € ; suppression des cotisations familiales : 1 md € ; suppression de la C3S : 6 mds € ; suppression de l'impôt exceptionnel sur les sociétés : 5 mds €) et d'autre part la réduction des dépenses publiques (État: 18 mds € ; collectivités : 11 mds € ; assurance maladie : 10 mds € ; protection sociale : 11 mds €).

Nous avons ensuite insisté sur le fait qu'il y a des déséquilibres fondamentaux dont ne parle pas la Commission, à savoir : le déséquilibre entre l'évolution de la popu-

lation active et celle de l'emploi, surtout industriel ; le déséquilibre entre le travail et le capital : qu'est qui bloque la France ? Le « coût élevé du travail » ou bien le coût élevé du capital ? (cf. campagne CGT « coût du capital » et l'idée d'un « indice du coût du capital ») ; le déséquilibre entre l'activité productive et la finance.

L'analyse des autres organisations syndicales convergeaient avec la nôtre. Au final, l'idée de créer un réseau d'économistes des organisations affiliées à la CES a été avancée. Nous avons soutenu cette idée en précisant que dans nos travaux, nous devons dépasser le cadre limité que la Commission veut nous imposer et aborder des déséquilibres fondamentaux négligés par la Commission. Nous avons aussi insisté sur la nécessité d'avoir des échanges entre les affiliées sur des sujets tels que le financement de l'économie et le rôle des banques.

Nasser Mansouri-Guilani

Pôle économique au service des organisations

Pour solliciter le Pôle économique,
s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

Campagne coût du capital

- UD 86, Châtelleraut, 25 avril

Journées de formation décentralisée de formateurs

- Montreuil, 21 mars
- Bordeaux, 1^{er} avril
- Lyon, 2 avril
- Nantes, 6 mai
- Nancy, 7 mai

Congrès FD Finances : table-ronde financement de l'économie

- Participation à la table-ronde sur le thème «Violence des riches/coût du capital» du Forum Elus et mandatés organisé par l'UD 93, 19 mars

BPI

- Conseil national d'orientation (CNO) : 9 avril
- Exposé dans le cadre du Stage confédéral prospectives : 18 avril

À lire

Les banques de plus en plus éloignées des entreprises

Dans un article récent intitulé « Banquiers et autorités n'ont pas tiré les leçons de la crise », Esther Jeffers et Dominique Plihon des Économistes atterrés, cite une étude réalisée par l'agence Fitch selon laquelle, sur la période de décembre 2010 à décembre 2012, les seize grandes banques européennes d'importance systémique ont accru leur exposition totale à la dette des États (dettes souveraines) d'environ 550 milliards d'euros (soit une hausse de 26 % de leurs engagements sur ce type de contreparties) alors que, dans le même temps, elles réduisaient leur exposition aux entreprises de 440 milliards d'euros (soit une baisse de 9 % de leurs engagements à ce titre). Autrement dit, les grandes banques européennes ont préféré acheter de la dette publique plutôt que de financer les entreprises, arguant de différents facteurs pour expliquer leur comportement : environnement macroéconomique difficile, nouvelles normes de solvabilité et de liquidité (Bâle III / CRD IV2), dégradation de la situation financière des entreprises, etc.

Cet article est disponible sur :

<http://leseconomistesatterres.blogs.liberation.fr/europe/2014/05/banquiers-et-autorit%C3%A9s-nont-pas-tir%C3%A9s-le%C3%A7ons-de-la-crise.html?xtor=rss-450>

Nasser Mansouri-Guilani

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2011) :
 - ensemble : 1 712 €
 - femmes : 1 562 €
 - hommes : 1 820 €
- En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 260 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.
- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19,4 % en équivalent temps plein (F : 1 863 € ; H : 2 312 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel.
- > **Smic mensuel net** : 1 133,00 € (7,45 € l'heure).
- > **Smic mensuel brut** : 1 445,38 € (9,53 € l'heure).
- > **Pension des retraites** : 1 256 € en 2011 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).
- > **RSA « socle »** : 499,31 € pour une personne seule, 748,97 € pour un couple ou une personne seule avec enfant.

Emploi

- > **Emploi total** : 25 754 000 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Emploi salarié** : 22 799 000 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 635 000 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 811 200 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Sous-emploi (au sens du BIT)** : 1 352 600 (France métropolitaine, en 2012)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

- > **PIB** : 2 113,7 Mds € en 2013
- > **Consommation des ménages** : 1 126,4 Mds € en 2013
- > **Investissement des entreprises** : 241,0 Mds € en 2013
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 176,6 Mds € en 2013
- > **Budget de l'État** : 373,3 Mds € en 2013 dont intérêts de la dette : 46,9 mds €
- > **Recettes** : 301,7 Mds € dont :
 - **Impôt sur le revenu** : 69,3 Mds € en 2013
 - **Impôt sur les sociétés** : 49,7 Mds € en 2013
 - **TVA** : 135,6 Mds €
- > **Exportations** : 435,6 Mds € en 2013
- > **Importations** : 496,8 Mds € en 2013
- > **Solde du commerce extérieur** : - 61,2 Mds €